Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RN 164

Déviation de Loudéac Est et de St Caradec
Mise à 2*2 voies

Décision de mise en service provisoire

****

Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

VU les instructions gouvernementales et techniques du 29 avril 2014 et du 6 février 2014 relatives aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national ;

VU le rapport de visite de sécurité avant mise en service du 04 décembre 2015;

DÉCIDE

Article 1 - Mise en service provisoire

Les travaux de mise à 2*2 voies de la RN 164 - déviation de Loudéac-Est - comprise entre les lieux-dits « Le Tiernez » et « Cojan » depuis le **PR46+300 au PR42+290** sont réalisés. Cet aménagement comprend :

- la nouvelle section de voie Sud comprise entre les PR46+300 et PR42+290,
- les nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de l'échangeur de Launay Grésillon (PR44+140),
- les nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de l'échangeur du Chaffaud (PR42+970).

Compte tenu des réserves émises dans le rapport de visite de sécurité, la nouvelle section et les nouvelles bretelles font l'objet d'une mise en service provisoire avec une limitation de vitesse à 90 km/h sur l'axe principal.

Article 2 - Entretien et exploitation

L'entretien et l'exploitation de la section seront assurés par le district de St Brieuc / CEI de Loudéac de la direction interdépartementale des routes ouest.

Article 3 - Date d'effet:

Cette décision prend effet à compter du 10 décembre 2015.

Article 4 – Exécution:

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor
- Monsieur le directeur interdépartemental des routes ouest

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, dont une copie sera adressée pour information à :

- Monsieur le directeur départemental des territoires des Côtes d'Armor
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- Monsieur le président du conseil départemental des Côtes d'Armor

Fait à Rennes, le 10 DEC. 2015

Le Directeur Interdépartemental
des Routes Ouest

Frédéric LECHELON